

Le Secrétaire général

Message publié à l'occasion de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone

Le 16 septembre 2009

Une des conditions du développement durable est que les buts, cibles et objectifs arrêtés en matière de protection de l'environnement soient atteints. Parmi les très nombreux accords multilatéraux sur l'environnement conclus par les États depuis 40 ans, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal occupent une place à part. Le financement et la mise en œuvre de ces instruments, qui ont pour objet la réparation du bouclier protecteur de la Terre, sont un exemple édifiant de ce qui peut être accompli.

Cette année, la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone pose un nouveau jalon puisque la plus jeune démocratie du monde, le Timor-Leste, a déposé ses instruments d'adhésion à la Convention et au Protocole. Le Timor-Leste était, jusqu'à aujourd'hui, le seul État qui demeurait en dehors du régime de protection de la couche d'ozone. Tous les États sont aujourd'hui parties à la Convention et au Protocole. C'est un cas unique parmi les centaines d'instruments déposés auprès du Secrétaire général. Par ce geste, le Timor-Leste envoie un message clair de solidarité mondiale, non seulement pour la lutte contre l'appauvrissement de la couche d'ozone, mais aussi en ce qui concerne d'autres graves problèmes multilatéraux, en premier lieu celui des changements climatiques.

Les données disponibles, de plus en plus nombreuses, montrent que depuis 1990, la suppression progressive des chlorofluorocarbures, ou CFC, a ralenti la progression des changements climatiques de 12 ans. La coopération internationale dans le domaine des CFC montre bien qu'à la faveur d'un dessein commun et d'actions concertées, il est possible de réduire les dangers qui guettent notre planète et de bâtir un monde plus sûr pour les générations futures. Cet enseignement revêt une importance capitale à la veille de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en décembre, à Copenhague.

Il y a quelques semaines, des experts du Protocole de Montréal, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto se sont rencontrés à Genève pour définir une stratégie concernant un groupe de substances chimiques qui contribuent aux changements climatiques. Les hydrofluorocarbures, ou HFC, qui sont largement utilisés dans les mousses, réfrigérateurs et climatiseurs en remplacement de substances qui détruisent la couche d'ozone, pourraient contribuer considérablement à aggraver les changements climatiques d'ici à 2050, compromettant ainsi les efforts déployés pour réduire les gaz à effet de serre mieux connus, notamment le dioxyde de carbone et le méthane provenant de l'utilisation de combustibles fossiles et du déboisement.

Ensemble, les traités sur l'ozone et le climat peuvent avoir des effets démultipliés pour le développement durable. Ils pourraient aussi favoriser l'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés et appareils industriels et

ménagers et avoir des retombées bénéfiques dans le domaine de la gestion des substances chimiques, notamment la gestion des déchets et la santé publique.

Quatre-vingt jours environ séparent la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone et la Conférence de Copenhague. Les gouvernements doivent saisir cette occasion pour conclure un nouvel accord sur le climat qui soit à la fois ambitieux, global et équitable. Si nous n'agissons pas maintenant face aux changements climatiques, nous allons au devant de profonds dérèglements sociaux, économiques et écologiques. L'exemple du Protocole de Montréal montre bien que face aux grands défis mondiaux, l'action est non seulement possible, mais a des avantages financiers et humains qui l'emportent toujours sur les coûts.